

Professionnels de la rénovation énergétique, affiliiez-vous gratuitement au dispositif CoachCopro®, et bénéficiez de nombreux services !

Pour décliner les objectifs au niveau local du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) qui vise la rénovation de 380 000 logements privés par an au niveau national à partir de 2017, l'Agence parisienne du Climat (APC), avec l'appui de l'ADEME Ile-de-France, de la Ville de Paris et de la Région Ile-de-France, fait évoluer le dispositif CoachCopro®, et propose des services élargis aux professionnels de la rénovation énergétique.

Qu'est-ce que la plateforme CoachCopro® ?

La plateforme CoachCopro® portée par l'APC a pour but d'accompagner les copropriétés dans la rénovation énergétique de leur immeuble.

C'est une plateforme web qui offre la possibilité aux copropriétés d'être informées, conseillées et accompagnées de A à Z dans leur projet de rénovation énergétique, de la préparation aux travaux et ce, en passant par l'audit énergétique du bâtiment. Les copropriétés qui s'inscrivent sur cette plateforme sont également accompagnées tout au long de leur projet par l'un des Conseillers-Info-Energie-Climat (CIEC) de l'APC.

En quoi le Professionnel de la rénovation énergétique est-il concerné par le dispositif ?

La plateforme CoachCopro® oriente notamment les particuliers souhaitant s'engager dans la performance énergétique de leurs logements vers des professionnels de la rénovation énergétique.

Le Professionnel de la rénovation énergétique est, dès son affiliation à la plateforme, mis en visibilité auprès des copropriétaires inscrits au CoachCopro®. Par ce dispositif, l'APC participe à la mise en visibilité réciproque de l'offre et de la demande sur le marché de la rénovation énergétique, et à la valorisation des bonnes pratiques.

Par ailleurs, par son affiliation à la plateforme CoachCopro®, l'entreprise bénéficie de services dédiés aux professionnels, portés par l'APC.

Ces services consistent notamment en :

- un service de veille d'actualités et d'informations concernant la rénovation énergétique ;
- des actions de sensibilisation sur les thèmes liés à la rénovation énergétique ;
- l'organisation de rencontres entre professionnels et particuliers ;
- une offre de formation sur le thème de la rénovation énergétique en copropriété (NB : prestation payante) ;
- une information continue des partenaires de l'APC sur les événements ou les formations dédiés à la rénovation des copropriétés.

Pour en savoir plus sur les services proposés aux professionnels, rendez-vous sur le site web de l'APC, www.apc-paris.com.

Comment devenir affilié de la plateforme CoachCopro® en tant que Professionnel du Bâtiment ?

Une charte d'affiliation du Professionnel du Bâtiment à la plateforme CoachCopro® est téléchargeable sur le site du [CoachCopro®Paris](#). Elle présente les droits et obligations de l'APC et du Professionnel de la Rénovation énergétique.

Une fois que le professionnel en a pris connaissance il peut s'affilier en remplissant le formulaire disponible également sur la même page.

Contact : Assistance juridique au 01 40 55 10 71

Ou

Contact par email : pro.coachcopro@apc-paris.com